



Institution Saint Joseph du Havre <http://www.st-jo.fr>  
Collège et lycée à sections européennes, orientale et internationale  
207 Rue Félix Faure  
76072 LE HAVRE Cedex  
Téléphone : 02 35 46 51 52

**TARIF LYCEE  
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

Madame, Monsieur,

Vous inscrivez votre enfant au lycée de l'Institution et nous vous en remercions. Veuillez trouver ci-après les informations concernant la facturation durant l'année scolaire.

PERIODES DE FACTURATION :

TRIMESTRE 1	TRIMESTRE 2	TRIMESTRE 3
à partir du 04/09/23	à partir du 27/11/23	à partir du 11/03/24

- Les élèves de section de langue (Internationale, Européennes et Orientale) suivront des séances de conversation en langue étrangère et pourront se présenter à un examen de compétence linguistique qui sera organisé au cours de l'année scolaire au tarif de 60 ou 100 €. Des précisions vous seront données pendant l'année.

A L'INSCRIPTION OU A LA REINSCRIPTION :

- Un acompte de 100 € vous sera demandé à l'inscription ou à la réinscription, cette somme sera déduite de la facture du 3<sup>ème</sup> trimestre. En cas de départ anticipé ou d'inscription annulée, cette somme sera acquise par l'établissement.
- Pour les nouveaux élèves, nous vous demandons un chèque de 15€. Cette somme sera reversée intégralement à l'association des anciens élèves pour une inscription à vie à l'association des anciens élèves de l'Institution : SaintJo Alumni (<https://alumni.st-jo.fr>). Cette somme n'est demandée qu'à une seule reprise.

INFORMATIONS SUR LA FACTURATION : (voir au verso)

- L'assurance individuelle accident est obligatoire, pour toutes les activités proposées par l'établissement, elle est incluse dans notre tarif.
- Pour tout changement de régime de cantine, veuillez en avvertir les services généraux par écrit un mois avant la fin du trimestre. Tout trimestre commencé est dû.
- Vous avez deux possibilités pour le règlement des factures (chèque ou virement) :
  - L'intégralité du trimestre dès réception de la facture.
  - Ou mensuellement.

**Le règlement des factures doit se faire en début de trimestre ou de mois.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- **Tarif dégressif :** Afin d'accueillir les enfants des familles dont les quotients familiaux sont modestes, nous pouvons appliquer un tarif dégressif, calculé suivant un barème. Vous pouvez demander les imprimés à la comptabilité de l'Institution, avant le 7 juillet 2023. Les demandes devront être retournées avant le 15 septembre 2023.
- **Aide à la restauration :** Des aides peuvent être accordées, merci d'en faire la demande auprès des services comptables. Celle-ci devra être faite avant le 15 septembre 2023. **Nous n'acceptons pas que les enfants apportent leur repas à l'Institution sauf ceux faisant l'objet d'un P.A.I (Plan Alimentaire Individualisé).**
- **Bourses nationales :** Notre établissement est habilité à recevoir les boursiers nationaux. Les élèves entrant en seconde auront fait la demande de bourse de lycée en fin de classe de 3<sup>ème</sup>. Un barème et fiche de calcul sera envoyé à toutes les familles des élèves de 2<sup>nde</sup> et 1<sup>ère</sup> pour la campagne de bourse 2024-2025. Les élèves non boursiers pourront si le barème le permet établir une demande de bourse. Un simulateur de droit à obtention de bourse est disponible sur pronote.  
**N.B :** Pour certaines familles dont la situation financière aurait changé après la fin de la campagne de bourse (fin mai 2024) exemples : perte d'emploi, séparation, longue maladie etc ... un dossier de demande de bourse provisoire pourra être constitué jusqu'au 20/10/24. (se renseigner auprès du secrétariat ou consulter le site : [www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee](http://www.education.gouv.fr/bourses-de-lycee))





FRAIS TRIMESTRIELS LYCEE ECHEANCIER SUR DIX MOIS POSSIBLE	Externat		1/2 pension 2 jours		1/2 pension 4 jours L.M.J.V.	
	Hors section LV	Section LV	Hors section LV	Section LV	Hors section LV	Section LV
Contribution familiale	365,20 €	365,20 €	365,20 €	365,20 €	365,20 €	365,20 €
Frais fixes <i>(y compris assurance scolaire)</i>	35,15 €	35,15 €	35,15 €	35,15 €	35,15 €	35,15 €
Restauration trimestre 1			140,40 €	140,40 €	276,40 €	276,40 €
Restauration trimestre 2			154,44 €	154,44 €	304,04 €	304,04 €
Restauration trimestre 3			133,38 €	133,38 €	262,58 €	262,58 €
Frais liés aux sections linguistiques <i>(uniquement prélevé pour les élèves de ces sections)</i>		36,56 €		36,56 €		36,56 €
Participation diocésaine <i>(reversés intégralement aux organismes)</i>	19,51 €	19,51 €	19,51 €	19,51 €	19,51 €	19,51 €
Cotisation A.P.E.L <i>(Par famille - reversée intégralement à l'association)</i>	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €	7,10 €
<b>TOTAL TRIMESTRE 1</b>	426,96 €	463,52 €	567,36 €	603,92 €	703,36 €	739,92 €
<b>TOTAL TRIMESTRE 2</b>	426,96 €	463,52 €	581,40 €	617,96 €	731,00 €	767,56 €
<b>TOTAL TRIMESTRE 3</b>	426,96 €	463,52 €	560,34 €	596,90 €	689,54 €	726,10 €
<b>TOTAL ANNUEL</b>	1 280,88 €	1 390,56 €	1 709,10 €	1 818,78 €	2 123,90 €	2 233,58 €

## FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION AU LYCEE SAINT-JOSEPH

Une seule et unique carte « Porte-monnaie numérique » permet d'utiliser les 3 systèmes de restauration proposés au lycée selon les jours de la semaine.

Il sera remis à chaque élève le jour de la rentrée un formulaire pour demander cette carte.

Vous aurez à choisir entre les trois systèmes proposés ci-dessous :

- 1) Déjeuner à jours fixes 4 jours (LMJV) ou 2 jours par semaine (les jours seront indiqués sur le formulaire donné le jour de la rentrée).

**L'élève est demi-pensionnaire pour les jours où il est inscrit.**

- 2) Déjeuner occasionnellement au restaurant : Vous choisissez de déjeuner au restaurant quand vous le souhaitez.

**L'élève est externe.** Le prix du repas sera de 8,09 €.

- 3) Déjeuner à la cafétéria (petite restauration, sandwich, salade ...)

**L'élève est externe.**

Le mixage est possible :

Exemple : Vous pouvez déjeuner 2 jours fixes au self et déjeuner un jour supplémentaire au restaurant ou à la cafétéria si vous en avez besoin durant la semaine.

La cafétéria est ouverte les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

- Pour pouvoir déjeuner occasionnellement au restaurant et accéder à la cafétéria, un chèque de 30 € sera demandé à l'ouverture de la carte et devra être remis avec le coupon d'inscription.
- Aucun découvert ne sera autorisé.
- La carte qui vous sera remise la première fois sera gratuite et devra être conservée pour les années futures. En cas de perte, la somme de 5 € vous sera demandée pour la refaire.
- Cette carte doit obligatoirement être présentée à chaque passage et ne peut être prêtée à un camarade en aucun cas.

Des aides peuvent être accordées. Des demandes de tarif dégressif en fonction des revenus sont à votre disposition auprès du Service Comptabilité qui pourra vous informer. **Restaurant lycée Début : 05/09/23 Fin : 31/05/24.**

Guillaume DEMILLERIE, Chef d'établissement

